



Énoncé sur le choix des documents de la Bibliothèque publique de Winnipeg

Avril 2023

Table des matières

Énoncé sur le choix des documents de la Bibliothèque publique de Winnipeg	3
Déclaration d'intention	3
Un système, une collection	3
Principes guidant la sélection	4
Responsable de la sélection	4
Critères de sélection	5
Étendue de la collection	5
Liberté intellectuelle	5
Responsabilité des parents	6
Participation du public	6
Revue des ouvrages	7
Maintien des collections	7
Révision de l'énoncé sur le choix des documents	7

Énoncé sur le choix des documents de la Bibliothèque publique de Winnipeg

Déclaration d'intention

La Bibliothèque publique de Winnipeg s'efforce d'offrir une collection qui répond aux divers besoins d'information et de loisirs des citoyens de Winnipeg. La Bibliothèque publique de Winnipeg encourage la participation active de notre collectivité à la Bibliothèque, ce qui permet d'améliorer l'ensemble de la collection.

Le présent énoncé sur le choix des documents :

- définit les principes qui guident la façon dont sont choisis les documents;
- rend compte de l'envergure des collections existantes de la Bibliothèque;
- indique les pratiques et les politiques liées à la gestion des collections qui permettent de conserver les collections;
- décrit la façon dont sont choisis les documents de la Bibliothèque;
- sert de guide au personnel qui participe au processus de sélection des documents.

Un système, une collection

Les collections de toutes les succursales de la Bibliothèque publique de Winnipeg sont accessibles à tous les membres de la population winnipegoise, quel que soit l'endroit de la ville où ils résident. L'accès aux collections de livres DAISY et de livres sonores est réservé aux personnes ayant une déficience de lecture des imprimés.

On peut accéder aux documents et aux informations qui demandent des ressources autres que celles des succursales individuelles en faisant une demande en ce sens par l'entremise du catalogue en ligne. Les documents demandés seront livrés à la succursale de la Bibliothèque de son choix.

Toute personne possédant une carte de membre valide de la Bibliothèque publique de Winnipeg peut accéder aux collections numériques de la Bibliothèque par le biais du site Web de la Bibliothèque, ce qui permet d'offrir davantage de documents et un accès 24 heures sur 24 à une gamme étendue d'informations et de services.

Prêts interbibliothèques

Les livres, les articles de magazines et les bobines de microfilm qui ne sont pas gardés à la Bibliothèque publique de Winnipeg peuvent être demandés à d'autres services de bibliothèque ou d'autres organismes d'information grâce au [service de prêts interbibliothèques](#).

Principes guidant la sélection

L'objectif principal du processus de sélection des documents est de choisir, d'organiser et de rendre accessibles une collection de documents qui répond aux divers besoins des utilisateurs des bibliothèques publiques de Winnipeg.

Nos objectifs :

- évaluer continuellement la pertinence et le contenu de nos collections en se fondant sur un jugement professionnel, des mesures de performance et l'avis du public;
- inciter les membres de la collectivité à faire des suggestions et y donner suite;
- chercher de nouvelles méthodes pour offrir des collections et des services connexes, y compris des outils électroniques et d'autres technologies et formats émergents, et évaluer et appliquer ces méthodes;
- coopérer avec d'autres institutions et organismes pour partager les ressources au niveau provincial et national.

Responsable de la sélection

La responsabilité de la sélection des documents incombe au gestionnaire de la Division des services de bibliothèque, qui relève des Services communautaires de la Ville de Winnipeg.

Le choix des ouvrages et le maintien des collections de la Bibliothèque sont confiés à des bibliothécaires professionnels et au personnel qualifié. Tous les membres du personnel et de la collectivité peuvent faire des suggestions d'achat.

Critères de sélection

Les bibliothécaires qui s'occupent des collections se basent sur les critères généraux suivants pour choisir les nouveaux documents :

- La pertinence actuelle et potentielle par rapport aux intérêts et aux besoins de la collectivité.
- L'importance actuelle ou historique de l'auteur ou du sujet.
- Les évaluations positives dont l'ouvrage a fait l'objet dans les médias d'information.
- Le niveau de la demande actuelle et anticipée.
- L'adéquation du sujet traité et du style au niveau de compétences des lecteurs visés.
- L'exactitude, la pertinence et l'actualité du contenu.
- L'ouvrage met l'accent sur le Canada ou la région
- L'ouvrage a été primé.
- L'ouvrage traite de la condition humaine ou animale.
- L'ouvrage offre des points de vue divers.
- L'ouvrage est disponible et convient à l'usage de la Bibliothèque.
- Le prix doit être abordable
- L'ouvrage doit avoir un lien avec la collection actuelle de la Bibliothèque et avec d'autres documents de référence de la région.

La Bibliothèque n'ajoutera pas de document qui encourage la discrimination, le harcèlement, la haine ou la violence à l'encontre d'un groupe ou d'une personne, ou qui entrave le droit d'une personne à vivre dans la dignité et le respect.

Étendue de la collection

La Bibliothèque publique de Winnipeg se procure des documents qui répondent aux besoins des citoyens de Winnipeg en matière de loisirs, d'éducation et d'information. Les documents sont collectés sous de nombreuses formes afin de répondre aux divers besoins des Winnipegois de tous âges.

Les ouvrages sélectionnés soutiennent également le développement des compétences en littéracie, et encouragent et renforcent les compétences acquises en lecture, pour les Winnipegois de tous âges.

Liberté intellectuelle

La Bibliothèque publique de Winnipeg est d'avis que tout le monde doit pouvoir accéder à toutes les formes d'expression du savoir, de la créativité et de l'activité intellectuelle.

Ainsi, la Bibliothèque a le devoir de se procurer et de proposer des documents qui traitent de divers sujets et qui exposent des points de vue différents, y compris des documents qui avancent des idées controversées ou impopulaires.

Par conséquent, tous les documents choisis ne plairont pas à certaines personnes ou à certains groupes.

La présence d'un article dans notre collection ne signifie pas que la Bibliothèque en approuve le contenu.

La Bibliothèque publique de Winnipeg soutient la [Déclaration sur la liberté intellectuelle et les bibliothèques de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques](#).

Responsabilité des parents

Bien que chacun soit libre de choisir ou de rejeter des documents pour lui-même ou ses propres enfants, la liberté des autres de lire, d'écouter, de voir ou de se renseigner ne sera pas restreinte.

Les parents et les gardiens ont le droit et la responsabilité de guider et de diriger les choix de lecture, d'écoute et de visionnage exclusivement de leurs propres enfants.

Le processus de sélection, de rangement et de présentation des documents de la Bibliothèque n'élimine pas la possibilité que les enfants lisent, écoutent, regardent ou empruntent des documents que leurs parents ou tuteurs légaux peuvent considérer comme inappropriés.

Aucun document ne sera exclu de la collection de la Bibliothèque en raison de sa disponibilité potentielle pour les enfants.

Participation du public

La Bibliothèque publique de Winnipeg encourage les membres de la collectivité à exprimer leurs intérêts à la Bibliothèque et incite la clientèle à faire des suggestions d'achat qui pourraient améliorer l'ensemble de sa collection. La Bibliothèque évaluera toutes les suggestions en utilisant les mêmes critères que ceux qui guident le choix des documents.

Les formulaires de suggestion d'achat sont accessibles à partir du [site Web](#) de la Bibliothèque.

La Bibliothèque publique de Winnipeg n'accepte pas les dons de livres, de films, de magazines ou d'autres médias. Le tri, l'entreposage et l'élimination des documents donnés ne sont pas rentables.

Veillez communiquer avec les [Amis de la Bibliothèque](#) pour faire don d'articles physiques pour leurs ventes de livres. Les recettes servent à financer les projets de la Bibliothèque publique de Winnipeg.

Revue des ouvrages

La Bibliothèque publique de Winnipeg reconnaît également le droit des individus et des groupes de contester l'inclusion de certains ouvrages dans sa collection.

Les demandes visant à passer en revue un ouvrage peuvent être faites en remplissant le formulaire de demande de revue de document de bibliothèque qu'on peut se procurer dans n'importe quelle succursale. Toutes les demandes seront revues selon les critères de sélection énumérés dans l'énoncé sur le choix des documents. Une réponse écrite sera fournie dans les 30 jours.

Maintien des collections

La Bibliothèque publique de Winnipeg met en œuvre un programme permanent d'évaluation et de maintien des collections. Pour plus d'informations, consultez [l'énoncé de révision des collections de la Bibliothèque publique de Winnipeg](#).

Révision de l'énoncé sur le choix des documents

Le présent énoncé sur le choix des documents sera revu régulièrement.

Date de révision : Avril 2023